

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE
 DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
 DE LA GUADELOUPE DU 25 JANVIER 2023**

DELIBERATION N°2023/2501-03

***Objet :* DESIGNATION DES MEMBRES DU COLLEGE EMPLOYEUR QUI
 SIEGERONT AU SEIN DE LA FORMATION PLENIERE DU CONSEIL MEDICAL
 – COMPOSITION DU CONSEIL MEDICAL –**

L'an deux mille vingt-trois et le 25 janvier à 10 heures, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Salle des Délibérations de l'Hôtel de Ville de la commune de Baillif, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 16 janvier 2023, envoyée le 17 janvier 2023 aux membres de l'instance.

Présents	Conseil d'Administration du SDIS Séance du 25/01/2023 <u>Liste des présents</u>			Modalités de participation à la séance
Membres du CASDIS				
<u>Préfet ou représentant du Préfet</u>				
	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
<u>Représentant</u>	HUMBERT	Thierry	Directeur de cabinet adjoint	Présentiel
<u>Représentants du Conseil Départemental</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS	Présentiel
	MINATCHY	Danielle	1 ^{ère} vice-présidente	Visioconférence
	BARON	Adrien	2 ^{ème} vice-président	Visioconférence
	JOAB	Catherine	Membre	Visioconférence
	THOMAS	Fabienne	Membre	Visioconférence
<u>Représentants des communes</u>				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	3 ^{ème} vice-présidente	Présentiel
	OTTO	Jules	Membre	Visioconférence
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre	Visioconférence

Accusé de réception en préfecture
 971-289710014-20230125-Delib232501-03-DE
 Date de réception préfecture : 27/02/2023

Membres avec voix consultative				
Titulaires	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	Col. H.C ANTENOR- HABAZAC	Félix	DDISIS	Présentiel
	JERPAN	Tony	Médecin Classe Exceptionnelle	Présentiel
	DUMESNIL	Malicka	Présidente de l'UDSPG	Visioconférence
Sapeurs-pompiers professionnels non officiers				
Titulaire	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	Adj. ZOU	Jocelyn	SPP Non Officier	Présentiel
Représentant des fonctionnaires territoriaux				
Titulaire	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	BARVAUT	Sylvain	Représentant des fonctionnaires territoriaux	Présentiel
Sapeurs-pompiers volontaires non officiers				
Titulaire	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	Adj. AGASTIN	Alain	SPVNO	Présentiel
Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance				
	Nom	Prénom	Fonction	Modalités de participation à la séance
	Col. LHOMME	Frédéric	DDASIS	Présentiel
	BERNARD	Tony	Chef du service Infrastructures	Présentiel
	MARC	Corinne	Cheffe du GBCP	Présentiel
	ZORA	Christen	Cheffe du GRH	Présentiel
	Cdt. DINGA	Mathieu	Adjoint au Chef du GRH	Présentiel
	DUBAUT	Guillaume	Assistant à Maîtrise d'Ouvrage	Présentiel
	FIRMIN	Cindy	Cheffe du SAJGI	Présentiel

Secrétaire de séance : Madame Marie-Yveline THEOBALD-PONCHATEAU, 3^{ème} vice-présidente

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20230125-Delib232501-03-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2023

conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe n°2021/2012-02 portant composition définitive du CASDIS en date du 20 décembre 2021,

Considérant que la formation plénière du Conseil médical est composée, notamment, de deux (2) représentants du personnel et de deux (02) représentants élus de la collectivité ou de l'établissement public,

Considérant que les deux représentants élus de l'administration titulaires sont désignés par son assemblée délibérante,

Considérant que chaque représentant titulaire dispose de deux suppléants désignés dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que les membres titulaires,

Considérant les représentants du personnel désignés par chacune des deux organisations syndicales ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au sein des Commissions Administratives Paritaires,

Sur le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE

Article 1 : Sont désignés en qualité de représentants de l'administration siégeant au sein de la formation plénière du Conseil médical les élus suivants :

- Titulaire n°1 : Monsieur Henry ANGELIQUE, PCASDIS – Suppléants : Madame Marie-Yveline THEOBALD – PONCHATEAU et Madame Catherine JOAB ;
- Titulaire n°2 : Madame Danielle MINATCHY – Suppléants : Monsieur Jules OTTO et Madame Fabienne THOMAS ;

Article 2 : Le Conseil médical est composé comme suit :

❖ **Formation restreinte :**

- Trois (03) médecins titulaires et un ou plusieurs médecins suppléants, désignés par le préfet, pour une durée de trois ans renouvelables,

❖ **Formation plénière :**

- Trois (03) médecins titulaires et un ou plusieurs médecins suppléants, désignés par le préfet, pour une durée de trois ans renouvelables, lesquels constituent la formation restreinte du Conseil médical,
- Deux (02) représentants de l'administration dont détail :

Représentants de l'administration			
Titulaires		Suppléants	
N°	Nom, Prénom	N°	Nom, Prénom
1	M. Henry ANGELIQUE, Président du CASDIS	1	Mme Marie-Yveline THEOBALD – PONCHATEAU
		2	Mme Catherine JOAB
2	Mme Danielle MINATCHY	1	M. Jules OTTO
		2	Mme Fabienne THOMAS

- Deux (02) représentants du personnel désignés par chacune des deux organisations syndicales disposant du plus grand nombre de sièges au sein de la Commission Administrative paritaire compétente à l'égard de l'agent dont le cas est examiné dont détail :

*** CAP PATS :**

Représentants du personnel CAP PATS catégorie A			
Titulaires		Suppléants	
N°	Nom, Prénom, grade	N°	Nom, Prénom, grade
1	M. Philippe GUSTARIMAC Ingénieur ppl	1	Mme Yolène VANGOUT Ingénieure pple
		2	Mme Corinne MARC Attachée pple
2	Mme Dominique CHARBONNE Attachée territoriale	1	M. Philippe LOUISE Attaché territorial
		2	Christen ZORA Attachée territoriale

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20230125-Delib232501-03-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2023

Représentants du personnel CAP PATS catégorie B			
Titulaires		Suppléants	
N°	Nom, Prénom, grade	N°	Nom, Prénom, grade
1	Mme Suzy TREIL, Rédacteur ppl 1 ^{ère} classe	1	M. Elain LONGFORT Technicien territorial
		2	M. Alain FORTUNE Technicien territorial
2	Mme Christelle SINIVASSIN Rédacteur ppl 1 ^{ère} classe	1	M. René DAVID Technicien ppl 2 ^{ème} classe
		2	Mme Maxette JACQUES Rédacteur territorial

Représentants du personnel CAP PATS catégorie C			
Titulaires		Suppléants	
N°	Nom, Prénom, grade	N°	Nom, Prénom, grade
1	Mme Sabrina LOMBA Adjoint administrative ppl 2 ^{ème} classe	1	M. Jérôme DANICAN Adjoint technique
		2	M. Bruno ARCHANGE Adjoint technique
2	M. Philibert EDOM Adjoint technique	1	M. Alex COQUIN Adjoint technique
		2	M. Gairy SILVESTRE Adjoint technique

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20230125-Delib232501-03-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2023

*** CAP SPP :**

Représentants du personnel CAP SPP catégorie A			
Titulaires		Suppléants	
N°	Nom, Prénom, grade	N°	Nom, Prénom, grade
1	LCL Manuel BEELMEON	1	LCL Carl CHIPOTEL
		2	Cne Eddy SEGRETIER
2	Cne Teddy LENTILUS	1	Cne Gilles TASSIUS
		2	Cne Frantz PORIER

CAP SPP catégorie B			
Titulaires		Suppléants	
N°	Nom, Prénom, grade	N°	Nom, Prénom, grade
1	Lt. Gabriel GUSTAVE	1	Lt. Lucien BECSANGELE
		2	Lt. Olivier SIROY
2	Lt. H.C Adin ALIX	1	Lt. 1 ^{ère} classe Sébastien DUPUIITS
		2	Lt HC Lise LAMAILLE

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20230125-Delib232501-03-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2023

CAP SPPNO			
Titulaires		Suppléants	
N°	Nom, Prénom, grade	N°	Nom, Prénom, grade
1	Adj. Ruddy CARRIERE	1	Adj. David REDUIT
		2	Adj. Laurent HOMER
2	Adj. Jocelyn ZOU	1	Adj. Joël NARCISSE
		2	Adj. Yannick STRAZEL

Article 3 : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

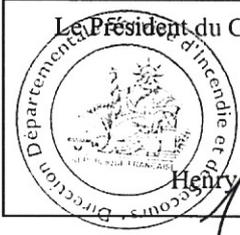
Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	08
Votants	08
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	08
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration



Henry ANGELIQUE



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture
971-289710014-20230125-Delib232501-03-DE
Date de réception préfecture : 27/02/2023